

Feuillelet d'INFO de l'ICREF

L'INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHES SUR LES FEMMES, No. 9 - 2007

Ce feuillelet d'information a été rédigé à partir de la recherche intitulée *Integrating the voices of low-income women into policy discussions on Canada Social Transfer (CST): First Nations women in Vancouver, immigrant and refugee women in Calgary and women with disabilities in Winnipeg*. Menée en 2007 pour l'Institut canadien de recherches sur les femmes, cette recherche a été réalisée par Marika Morris, Colleen Watters, Vilma Dawson, Carol Martin, Cecily Nicholson, Lise Martin et Sara Torres avec Michelle Owen, Kamal Sehgal et Josée Charlebois. Le projet a fait l'objet d'un examen par les pairs et il a bénéficié d'une subvention du Fonds de recherche en matière de politiques, de Condition féminine Canada.

Dans ce rapport, l'ICREF combinait les données quantitatives de recherches antérieures et les données de sa recherche qualitative. Les femmes qui ont participé à notre recherche venaient de différents milieux et elles avaient fait l'expérience de diverses politiques fédérales et provinciales dans différentes provinces. Pourtant, leurs histoires présentaient de nombreuses ressemblances, en particulier la stigmatisation sociale et l'échec des politiques publiques. Nous avons interviewé des femmes autochtones à Vancouver, en Colombie-Britannique, des femmes immigrantes et réfugiées à Calgary, en Alberta, et des femmes handicapées à Winnipeg, au Manitoba. Certaines femmes des deux premiers groupes avaient aussi des handicaps et les femmes handicapées de Winnipeg étaient de diverses origines raciales et ethniques. Toutes les participantes vivaient ou avaient récemment vécu de l'aide sociale. Nous avons aussi interviewé des représentants d'organismes communautaires ainsi que des décideurs des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux.

Notre recherche concernait seulement la Colombie-Britannique, l'Alberta et le Manitoba. Le Conseil national du bien-être social confirme toutefois que certaines des situations observées existent ailleurs au Canada : "Dans la plupart des provinces et des territoires, la valeur des prestations de bien-être social et des prestations connexes a continué à chuter en 2004. Une situation qui a aggravé la misère dans laquelle vivent environ 1,7 million d'enfants, de femmes et d'hommes forcés de compter sur le bien-être social."

L'impact des programmes sociaux : des femmes à faible revenu racontent

PARTIE I: Portrait général des programmes sociaux au Canada

Les programmes sociaux du Canada

- L'Organisation des Nations Unies a critiqué publiquement le Canada pour le pourcentage élevé de femmes vivant dans la pauvreté. Elle a reconnu que les changements apportés par le gouvernement fédéral en 1995 au mode de financement des provinces et la réduction de ses transferts pour les programmes sociaux ont contribué à la persistance de la pauvreté, notamment pour les femmes autochtones, handicapées, immigrantes et de couleur².
- Parmi les nombreux changements effectués au niveau fédéral vers 1995, mentionnons *l'abolition* du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC). Jusque-là, le RAPC établissait certains droits pour les personnes ayant besoin d'aide publique partout au Canada et il prévoyait un partage égal des coûts des programmes sociaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.
- Pour remplacer le RAPC et le financement des programmes établis (FPE), le gouvernement fédéral a instauré le

Notre feuillelet d'information se divise en trois parties. La première trace un portrait général des mécanismes par lesquels le gouvernement fédéral finance les programmes sociaux des provinces et des territoires du Canada. La deuxième donne la parole aux femmes à faible revenu et à leurs alliés qui ont participé à une recherche de l'ICREF. Enfin, la troisième reprend les constats et les principales recommandations de cette recherche.

Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). Il a en outre fortement réduit les fonds qu'il versait à cette fin.

- Au même moment, le gouvernement fédéral a restreint et réduit le programme d'assurance-chômage, qu'il a renommé « assurance-emploi ». Avec le resserrement des critères d'admissibilité, des personnes qui auraient auparavant eu droit à l'assurance-chômage devaient désormais se tourner vers leur province pour obtenir de l'aide sociale⁴.
- Le gouvernement fédéral s'est également retiré en partie du financement des logements sociaux. Avec cette mesure, le Canada est devenu le seul pays industrialisé qui n'a aucune stratégie nationale de logement.
- Pour le gouvernement fédéral, les changements effectués ont permis d'accumuler des excédents budgétaires. Pour les provinces, ils ont signifié des déficits budgétaires ainsi que des contraintes et des réductions en matière de programmes sociaux. Pour certains groupes de femmes, ils ont entraîné une plus grande pauvreté et la perte de certains moyens permettant de sortir de la pauvreté.

Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS)

- En 1995, le gouvernement fédéral a créé le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). Il remplaçait ainsi le financement des programmes établis

(FPE) et le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) par un transfert global pour la santé, l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et d'autres programmes sociaux. Dès la deuxième année d'existence du TCSPS, il en a retranché six milliards de dollars (30 %).

- En 2004, le gouvernement fédéral a scindé en deux le Transfert canadien en matière de santé

et de programmes sociaux (TCSPS). Il a affecté 62 % des fonds au Transfert canadien en matière de santé (TCS) et 38 % au Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS)⁵.

- Le TCPS comprend à la fois un transfert en espèces et un transfert de points d'impôt. Ce transfert de points d'impôt signifie que le gouvernement fédéral réduit ses taux d'imposition pour permettre aux provinces d'augmenter leurs taux d'imposition d'un montant équivalent⁶.

- Le TCPS sert à financer toute une gamme de programmes sociaux. En 2007, le

gouvernement fédéral a désigné des « secteurs prioritaires » pour le TCPS tels que l'éducation postsecondaire et l'apprentissage et la garde des jeunes enfants⁷. Toutefois, en l'absence de conditions ou d'objectifs à respecter, les provinces ne sont pas tenues de prouver qu'elles ont construit, réparé ou corrigé quoi que ce soit à l'aide des fonds reçus. Elles doivent seulement prouver qu'elles les ont dépensés⁸.

- Dans son budget de 2007, le gouvernement fédéral a rétabli certains des fonds destinés aux programmes sociaux qu'il avait enlevés 10 ans auparavant et il a instauré un facteur de progression (augmentation) de 3 %⁹.

Qu'entend-on par « déséquilibre fiscal » ?

Ce terme désigne le fait que le gouvernement fédéral enregistre des excédents budgétaires alors que les gouvernements provinciaux doivent assumer les coûts de la plupart des programmes sociaux. Dans ses documents budgétaires de 2006, le gouvernement du Canada a admis que le déséquilibre fiscal est attribuable aux changements apportés au mode de financement des programmes sociaux et aux fortes réductions imposées à ce titre :

En 1996-1997, le FPE [financement des programmes établis] et le RAPC [Régime d'assistance publique du Canada] ont été remplacés par un nouveau transfert global, le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). Suivant cette restructuration, il y a eu une réduction des transferts fédéraux aux provinces et aux territoires au titre de la santé et des programmes sociaux; au bout de la deuxième année d'existence du TCSPS, cette réduction se chiffrait à quelque 6 milliards de dollars, ou 30 %³.

Cependant, ces deux mesures sont bien loin d'avoir ramené le financement à son niveau de 1994-1995¹⁰.

Faute de mesures de contrôle, les droits varient selon le lieu de résidence

- L'ancien RAPC finançait des « éléments cruciaux d'un filet de sécurité national comprenant l'aide sociale, les services d'orientation et d'aiguillage, les garderies, les programmes de bien-être de l'enfance, les services de développement communautaire, l'aide juridique et les services aux personnes handicapées¹¹ ».
- Il est vrai que chaque province doit répondre à des besoins et à des défis particuliers, donc financer différents projets. Il est également vrai que l'absence de lignes directrices ou de « mesures de contrôle » nationales pose problème.
- Par conséquent, un grand nombre de chercheurs et même l'ONU ont signalé que les politiques sociales varient beaucoup dans l'ensemble du Canada. Pour la population, cela signifie des différences selon la province ou le territoire de résidence.

L'absence de normes pour les programmes sociaux

- Le RAPC prévoyait plusieurs conditions, notamment offrir des prestations pour répondre aux besoins des demandeurs, établir les prestations d'après les besoins et assurer aux demandeurs le droit de contester les décisions de l'aide sociale. Il n'en reste plus qu'une, soit l'interdiction pour les provinces et les territoires d'exiger une période de résidence minimum pour verser de l'aide sociale.
- Le gouvernement fédéral reconnaît l'importance de conditions et de critères nationaux pour le TCS, mais il n'en fait pas autant pour le TCPS. En ce qui concerne la *Loi canadienne sur la santé*, les provinces doivent en effet respecter cinq critères nationaux : la gestion publique; l'intégralité; l'universalité; la transférabilité; et l'accessibilité¹².

- En 2003, l'Organisation des Nations Unies a constaté que les réductions apportées par le Canada aux programmes sociaux depuis 1995 ne respectaient pas la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDEF) que le pays a pourtant signée. L'ONU a notamment mentionné l'abolition des critères nationaux prévus dans le RAPC et l'adoption d'un financement global, deux mesures qui ont touché les femmes de façon disproportionnée¹³.

Un système complexe et inefficace

- Le Canada a, en fait, 14 régimes d'aide sociale : « un dans chaque province et territoire, et un autre encore pour les Autochtones vivant dans les réserves. Malgré leurs différences, les régimes ont beaucoup de traits communs. Tous ont des règles complexes qui touchent tous les aspects administratifs, par exemple : l'admissibilité aux prestations; le taux des prestations; le montant permis des revenus d'autres sources; et le mécanisme d'appel des décisions pour les demandeurs et les prestataires¹⁴. »
- Outre ces régimes d'aide sociale, il existe certains programmes fédéraux de soutien du revenu, par exemple l'assurance-emploi, les rentes d'invalidité, les divers avantages pour les anciens combattants, les personnes âgées et les enfants.
- Un rapport du Conseil national du bien-être social, publié en 2004, illustre la complexité de l'aide sociale. Il signalait qu'en Ontario, ce régime comptait à lui seul plus de 800 règles qui étaient appliquées de manière inégale, car même les agents chargés des cas ne les connaissaient pas toutes¹⁵.
- Selon un rapport du TD Bank Financial Group, le montant des prestations d'aide sociale a diminué non pas parce que la situation s'est améliorée, mais plutôt parce que les critères ont été tellement resserrés que certaines personnes pauvres ne sont plus admissibles. Le rapport mentionne aussi que les gouvernements ont réduit d'autres éléments des dépenses sociales telles que les services de garderie, l'assurance-emploi, les soins dentaires et les médicaments.

Ces mesures ont obligé certaines personnes à recourir à l'aide sociale alors qu'elles n'auraient pas eu besoin de le faire autrement¹⁶.

Les principes de base

- Outre la réduction des dépenses sociales, les gouvernements ont adopté une approche différente en matière d'aide sociale. Fortement axée sur les mesures punitives, la nouvelle approche présuppose que chaque personne a toutes les capacités nécessaires pour être entièrement autonome et se trouve dans une situation favorable à cette autonomie¹⁷. Les gouvernements s'éloignaient ainsi d'une vision globale des causes et des formes des problèmes sociaux. Ils s'éloignaient également de la notion de notre responsabilité collective de passer à l'action pour assurer le bien-être de la société. La nouvelle approche prône plutôt une vision condescendante de la pauvreté qui ne tient aucun compte des nombreuses raisons pour lesquelles des personnes sont pauvres ou le deviennent. Cette approche véhicule également les pires suppositions au sujet des personnes vivant dans la pauvreté.
- La pauvreté n'est pas une situation inévitable et elle nuit à toute la population. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ne prennent toutefois pas des mesures **efficaces** pour mettre fin à la pauvreté. En réalité, certaines de leurs actions, comme le fait d'avoir remplacé le RAPC par le TCPS, ont contribué à la pauvreté.

PARTIE II : L'écart entre les politiques et les expériences réelles :

Des femmes à faible revenu et leurs alliés racontent

Les gens vous méprisent, à l'intérieur du gouvernement comme à l'extérieur.

Les gens, quand tu vas les voir, ils t'humilient plus qu'autre chose. Tu arrives comme un être humain, mais quand tu pars, tu te sens comme un vieux chiffon. (femme immigrante de Calgary parlant de

la présentation d'une demande d'aide sociale)

C'est comme si tu n'avais plus la même valeur que les autres êtres humains une fois que tu commences à recevoir une forme d'allocation. (femme handicapée de Winnipeg)

[...] les agents de l'aide sociale disent retournez dans le pays où vous venez. (femme immigrante de Calgary)

Si t'as des enfants à la maison et qu'ils ont besoin de nourriture ou de vêtements pour aller à l'école, t'es obligée de leur dire non et d'aller à l'Armée du Salut ou au Village des valeurs pour leur chercher des vêtements, ensuite ils se sentent moins bons que les autres à l'école parce que leurs vêtements sont usagés et que tous les autres enfants ont des vêtements neufs [...] Si tu n'a pas assez d'argent, comment tu fais pour t'occuper de leur santé, comme leurs dents et tout le reste, puis tu veux qu'ils soient dans la société, et bien, s'ils n'ont pas l'air de faire partie de la société, personne ne les accepte. (femme autochtone de Vancouver)

La pauvreté peut engendrer plus de pauvreté.

C'est pas mal dur de trouver un emploi si les gens ne peuvent pas te contacter [...] (travailleuse d'un organisme communautaire de Calgary)

[Note : En Alberta, l'aide sociale est insuffisante pour couvrir le service de base du téléphone ou un logement stable.]

J'ai cinq enfants et quand j'étais sur l'aide sociale durant deux mois, quand je cherche un emploi, on m'a dit que mes enfants sont maintenant assez grands, alors le plus vieux peut s'occuper des plus jeunes. Il a dix-huit ans et il veut pas rester à la maison toute la journée pendant que j'étais au travail [...] (femme immigrante de Calgary)

Les soins que vous donnez gratuitement ne sont ni valorisés ni reconnus ni soutenus, mais il n'y a pas assez de places de garderie sécuritaires à prix abordable. Le gouvernement peut vous enlever vos enfants parce que vous êtes pauvre et donner plus d'argent à des étrangers pour prendre soin d'eux.

T'as personne, t'es malade, tu dois prendre soin des enfants aussi [...] (femme immigrante de Calgary)

Intervieweuse : *Pensez-vous qu'il y a un lien entre les coupures apportées aux programmes et le placement des enfants ?*

Travailleuse : *Absolument, il y a certainement un lien, oui. Et chaque fois qu'il y a des coupures [...] elles touchent énormément ces mères monoparentales, assez pour leur causer beaucoup de frustration personnelle et juste attaquer leur capacité de faire face parce qu'on leur enlève encore une autre chose. (travailleuse d'un organisme communautaire de Vancouver)*

Les logements insalubres vous rendent malades, vous et vos enfants, vous mettent en danger et vous gardent dans la pauvreté.

Des logements adéquats et stables à long terme. Je pense que la plupart des gens peuvent imaginer que, dans leur vie, s'ils ne savaient pas où ils allaient dormir chaque soir, s'ils ne savaient pas si leurs enfants [...] avaient un bon endroit où aller, s'ils croyaient qu'ils allaient se faire expulser d'une minute à l'autre ou si leur loyer augmentait ou s'ils n'avaient aucun logement et s'ils devaient utiliser les refuges temporaires et les services d'urgence, c'est pas mal dur d'arriver à faire quelque chose d'autre pour soi, hein ? (décideur de Vancouver)

J'ai fini par vivre dans un endroit qui était extrêmement dangereux. J'ai été attaquée plusieurs fois. J'ai peur de vivre là et il faut que je déménage, mais il n'y a rien d'autre. Tu peux même pas louer quelque chose, tu te ramasses dans une

maison de chambres et ils te demandent le prix de ton aide sociale. Mes trois derniers colocataires étaient des étrangers que j'avais trouvés dans le journal et ça été un désastre; ils sont partis et moi j'ai été obligée de prendre tout mon argent pour la nourriture pour payer leur loyer ou je me serais ramassée à la rue. (femme handicapée de Winnipeg)

Ben, les besoins de base seraient [...] des logements, pas seulement un endroit pour se coucher, un endroit décent pour vivre, un endroit avec une salle de bain correcte et privée, une cuisine, un endroit tranquille où rester, qui n'est pas infesté de rats ou d'insectes ou d'autres sortes de parasites [...] où tu te fais pas harceler par le personnel de la bâtisse, tu te fais pas régulièrement extorquer de l'argent ou toutes sortes d'autres choses, tu te fais pas harceler ou agresser sexuellement par des gens qui

L'inflexibilité : Ce sont les règles qui comptent et non les gens.

Kimberley Rogers, une jeune Ontarienne, est devenue le symbole national de ce qui cloche dans les politiques d'aide sociale. Elle avait été condamnée pour fraude parce qu'elle n'avait pas droit à un prêt d'études pendant qu'elle touchait des prestations d'aide sociale. Elle était toutefois incapable de vivre avec seulement ce prêt ou ces prestations. On lui a ordonné de rembourser 13 000 \$, une somme qu'elle n'avait pas; on lui a retiré l'aide sociale pendant trois mois, même si elle était sans emploi. Elle était enceinte de cinq mois au moment de sa condamnation et elle souffrait d'un problème de santé exigeant un médicament sur ordonnance. En 2001, elle fut condamnée à la détention à domicile malgré le fait qu'elle n'avait aucun revenu pour payer le loyer. Si elle avait été condamnée à la prison, elle aurait été logée et nourrie gratuitement; l'assignation à résidence permettait donc au gouvernement provincial de faire des économies. Le gouvernement ontarien lui a retiré l'assurance-médicaments dont elle bénéficiait avec l'aide sociale, même si elle n'avait aucun moyen de payer son médicament. En prison, elle aurait pourtant eu droit à des soins médicaux. Kimberley s'est adressée au tribunal et elle a récupéré le droit à l'aide sociale, mais le montant était insuffisant pour vivre. « Elle touchait une prestation

travaillent là ou par tes voisins [...] pour bien des personnes, c'est pas forcément des critères élevés pour un logement, mais en réalité, pour des gens, surtout les femmes qui vivent de l'aide sociale, ces critères deviennent vraiment très élevés. (travailleuse d'un organisme communautaire de Vancouver)

Ça m'a pris presque trois ans avant de les amener à rendre ma salle de bain accessible. (femme handicapée de Winnipeg)

Je venais d'arriver au Canada et à ce moment [...] l'argent que je recevais était 402 \$ et mon loyer était 750 \$. Et quand je sors chercher un emploi, même pour faire du nettoyage, ils te demandent une expérience canadienne. (femme immigrante de Calgary)

Il y a aussi de la technologie qu'il me faut, comme un ATS pour pouvoir utiliser le téléphone ou une lumière pour la maison pour savoir si quelqu'un est à la porte ou une lumière pour me prévenir s'il y a un feu dans ma bâtisse. Ils veulent pas payer ce genre de technologie qui me garde en sécurité. (femme à faible revenu de Winnipeg qui est sourde)

Les gens profitent de votre désespoir.

Je travaille pour 1 \$ de l'heure à [nom de l'organisme] comme bénévole pour être sûre d'avoir de la pâte à dents, du papier de toilette, du savon pour le visage, du shampooing, du savon pour les mains, du savon pour le lavage, c'est ça que les coupons que je fais à [nom de l'organisme] m'aident à payer. Et si j'avais pas ce travail à 1 \$ de l'heure, je n'aurais rien de ça parce que je peux pas en acheter avec mon chèque parce que mon chèque d'invalidité est pas suffisant. (femme autochtone de Vancouver)

Les refuges sont surpeuplés, dangereux, et vous n'arrivez même pas toujours à y entrer.

Il y a une femme qui m'a raconté une histoire l'autre jour et ça m'a pas mal frappée parce que ça illustre bien une situation du genre. Elle parlait du fait d'être sans-abri et de faire la file à [nom du refuge], qui est un des refuges de l'Armée du Salut; elle disait

qu'elle avait attendue, assise, pendant cinq heures avant qu'ils commencent à prendre les noms parce qu'elle voulait être certaine d'avoir une place dans le refuge ce soir-là. Elle avait passé le début de la journée à téléphoner partout pour savoir si elle pouvait aller ailleurs, mais elle n'avait rien trouvé, alors c'est pour ça qu'elle était là cinq heures avant 11 h 30 du soir, ah oui, il faut mentionner que c'est seulement à 11 h 30 qu'ils commencent à laisser entrer les gens. Alors, elle est là, les gens commencent à se mettre en file derrière elle, l'heure se rapproche de plus en plus de 11 h 30 et les gens se mettent à passer devant elle, vous savez, des gens plus gros, plus forts, habituellement des hommes qui bousculent pour aller au début de la file et être les premiers sur la liste; elle s'est faite repousser à la queue et elle n'a pas pu entrer cette nuit-là [...](travailleuse d'un organisme communautaire de Vancouver)

Vous n'avez pas assez d'argent pour acheter des vêtements convenables.

Le montant total qu'ils nous donnent, c'est un petit peu plus que 700 \$ [pour les personnes handicapées à Winnipeg] et tu reçois vraiment rien pour les vêtements et des choses du genre. Si c'était pas de l'aide de mes amis ou de ma famille qui m'achètent comme cadeaux de Noël un chandail, une jupe ou quelque chose comme ça, je serais en guenilles parce que comme c'est là, j'ai pas de manteau d'hiver. (femme handicapée de Winnipeg)

J'en ai assez de porter les souliers des autres. (femme autochtone de Vancouver)

Les services de soutien et de défense des droits ont été réduits.

Le fait que [nous] existons de projet en projet a empêché le développement organisationnel. Notre noyau de bénévoles est là depuis toujours. Elles commencent à être fatiguées. Elles veulent faire autre chose ou simplement avoir un peu de temps personnel. Si nous étions un organisme différent, nous pourrions présenter un mémoire au gouvernement une fois par année.

Quand nous planifions les activités, c'est très difficile de penser au long terme et de commencer des choses qui vont exiger un suivi chaque année parce que nous ne savons pas vraiment où nous serons dans un an. Alors, c'est seulement certains des défis que nous avons en fait de lobbying. (travailleuse d'un organisme de soutien aux personnes handicapées de Winnipeg)

Des prestations minimales d'aide sociale et des règles bizarres, appliquées sans cohérence, placent les femmes dans des situations dangereuses et criminelles.

Le Programme de soutien familial. Comme je le comprends, quand une femme avec ou sans enfant va à l'aide sociale quand elle quitte pour la première fois une relation, un mariage ou une union de fait avec un homme, la première chose que l'aide sociale va faire quand vous y aller c'est d'essayer de vous envoyer ailleurs, que ce soit l'AE ou autre chose, et, dans ce cas, votre ex-partenaire. Alors, ils vont dire, ah ben, vous devez retourner et essayer d'obtenir cette pension alimentaire pour vous ou vos enfants ou toute autre chose que la loi vous accorde comme droit, sans tenir compte qu'il n'y a pas d'aide juridique pour vous soutenir là-dedans et qu'il y a une foule de dangers possibles [quand on quitte une relation violente]. (travailleuse d'un organisme communautaire de Vancouver)

[Note : Même si les agents de l'aide sociale de la Colombie-Britannique ne sont pas censés demander aux femmes de chercher à retracer leurs ex-partenaires violents, ce fut le cas pour certaines de nos participantes. Dans les trois provinces de notre étude, les agents n'étaient pas au courant de l'ensemble des règles et des règlements de l'aide sociale. Pourtant, leurs décisions dépendent en grande partie de leur appréciation et de leurs connaissances.]

Je vis dans cette petite cabane à chien en bois contreplaqué, tu dois entrer à quatre pattes et il y a juste de la place pour deux personnes, et c'est là que je vis, et elle [l'agente d'aide à l'emploi] me dit apparemment, vous n'avez pas besoin d'aide sociale parce que ça fait 18 mois que vous faites ça et vous êtes capable de survivre [...] Je lui ai

Les femmes apportent tellement à leurs communautés, que ce soit en élevant des enfants, en faisant du travail bénévole ou en occupant un emploi. Le moment est venu de leur rendre une partie de leur contribution. Le moment est venu de reconnaître que toutes les femmes sont des êtres humains précieux, des résidentes estimables pour le Canada. Le moment est venu de les traiter avec respect et de travailler de manière constructive avec celles qui ont besoin d'aide.

Les gouvernements doivent travailler avec les gens à faible revenu et non contre eux. Il faut élaborer un plan national afin d'éliminer la pauvreté, mais avec la participation des gens à faible revenu qui connaissent le mieux les obstacles auxquels ils se heurtent.

finalement dit, écoutez, on ramasse la pizza dans les poubelles du Pizza Hut, on mange du poulet ramassé dans les poubelles et c'est comme ça qu'on survit, et on entre en cachette dans le Centre aquatique pour pouvoir prendre une douche [...] La femme était juste plus capable de parler, elle pleurait presque, et moi, je riais d'elle, j'ai dit qu'est-ce que vous avez à pleurer, vous avez une maison, vous avez un salaire, vous avez à manger. Mais, si c'était pas de cette femme qui a menti pour moi, je n'aurais pas, je n'aurais probablement jamais encore eu d'aide sociale, et je vivrais encore dans des logements abandonnés. (femme autochtone de Vancouver)
[Note : La Colombie-Britannique a adopté la règle de deux ans calquée sur le modèle américain : il faut avoir eu un emploi durant les deux années précédant une demande d'aide sociale. Cette femme sans-abri n'était donc pas admissible officiellement. Pour éviter des situations épouvantables encore plus malsaines, les femmes ou les agents doivent donc mentir.]

Une fois, j'ai eu le RPC [Régime de pensions du Canada] et l'invalidité, puis ils m'ont enlevé un montant sur mon aide sociale, alors j'ai pensé,

oh, je vais avoir plus d'argent, mais, en fin de compte, c'était pas vraiment plus. C'était un petit peu plus, mais pas beaucoup. Ils ont dit qu'il y a des déductions d'impôt aussi. J'ai pas le droit de demander des déductions d'impôt pour certaines choses, alors j'ai pensé que j'allais avoir un montant de plus pour m'aider à vivre, mais, au fond, ça m'a forcée à devenir menteuse et à pas dire la vérité parce qu'au fond, maintenant, je fais les choses sous la table et j'aime pas ça, mais c'est comme ça que je me sens. Le système m'a forcée à devenir menteuse et j'aime pas ce sentiment. (femme handicapée de Winnipeg)

On m'a coupé l'aide sociale [...] et quand j'ai recommencé, ils voulaient que, parce que j'avais pas apporté tous mes papiers, j'ai été obligée de parler au superviseur et puis le superviseur est parti en vacances. Puis j'ai dû aller [...] au bureau de Port Moody, le superviseur là-bas, et je suis sans-abri, [...] et c'est à 45 minutes de marche de [l'endroit que je squattais] pour le téléphone gratuit et j'ai pas eu mon message disant que j'étais supposée les rappeler et c'était trop tard, puis j'ai téléphoné et j'ai dit qu'est-ce qui se passe, oh, votre cas, ben votre dossier a été fermé et vous devez recommencer. (femme autochtone de Vancouver)

Une fois, j'ai eu une agente qui a écrit dans mon dossier que j'étais un cas impossible à gérer et que je l'avais menacée, mais tout ce que je lui avais dit c'était j'espère que vous vous retrouverez jamais, jamais, dans ma situation, vous retrouver dans le monde professionnel et que, tout à coup, votre vie change complètement du jour au lendemain. (femme handicapée de Winnipeg)

Les politiques du gouvernement n'ont aucun bon sens.

Elles sont sourdes, mais aptes à l'emploi, mais c'est aussi vraiment très dur de trouver un emploi. Il y a une ironie là-dedans. Elles ne peuvent pas obtenir cet argent supplémentaire et elles ont de la difficulté à avoir un emploi. C'est [la surdité] considéré comme un handicap par le gouvernement fédéral, mais pas par le gouvernement provincial. (femme handicapée de Winnipeg)

C'est tout à l'envers parce que si t'es célibataire à l'aide sociale et tu fais 500 \$ par mois pourquoi t'as pas droit de faire ce 400 \$ de plus pour augmenter ton niveau de vie ? Ou si t'es mère monoparentale, mais tu as la pension d'invalidité [...] tout à coup, t'as le droit de faire 400 \$ par mois, ça n'a juste pas de bon sens pour moi. La raison pourquoi j'ai demandé l'invalidité c'est parce que je peux pas travailler, mais, maintenant, ils disent que je peux [...] où est le bon sens là-dedans ? (femme autochtone de Vancouver)

Le problème avec le gouvernement c'est que quand tu y vas et tu leur parles de leurs politiques ou de n'importe quoi d'autre d'écrit, ils changent d'idée et disent que c'est une mauvaise information, alors, même s'ils ont mis ça en place la veille, le jour suivant, c'est déjà dépassé. Ce qu'ils écrivent et ce qu'ils font c'est deux choses différentes, alors, au fond, tu y vas avec ce que tu penses, un peu comme le temps, s'il y a de la pluie, tu t'y fais, c'est comme ça qu'est le gouvernement, très imprévisible. (femme autochtone de Vancouver)

Personne ne veut savoir que vous existez.

United Way vient de faire un sondage à Calgary pour connaître l'opinion du public et on a trouvé que trois pour cent des gens croient que la pauvreté n'est pas un problème à Calgary, alors qu'on a un taux de pauvreté de 20 pour cent pour les enfants, c'est un enfant sur cinq qui va à l'école. (travailleuse d'un organisme communautaire de Calgary)

C'est comme si on était même pas des humains ou quelque chose du genre parce qu'on sait que notre parole a pas de valeur. Je pense que les décideurs et les politiciens doivent commencer à faire attention au fait qu'on est des personnes et qu'on a une opinion. Ces politiques qu'ils font affectent de vraies personnes, et c'est le temps qu'ils commencent à parler aux personnes qu'elles affectent. (femme handicapée de Winnipeg)

Selon le Conseil national du bien-être social, **DE NOS JOURS, AU CANADA, LA MAJORITÉ DES PERSONNES QUI COMPTENT SUR L'AIDE SOCIALE SONT DES FEMMES, DES ENFANTS ET DES PERSONNES HANDICAPÉES.** Pourtant, dans leurs politiques, les gouvernements prônent le retour sur le marché du travail sans offrir un soutien adéquat comme des services de garderie, des logements salubres et sécuritaires, de l'argent pour des dépenses de base comme le téléphone, les vêtements et le transport, sans un accès suffisant à des programmes d'éducation, de formation et d'alphabétisation adaptés aux besoins individuels, sans des mesures complètes et adéquates de soutien pour les personnes handicapées et sans un aménagement des milieux de travail, sans des services de counseling psychologique rapides, adéquats et gratuits pour soigner les traumatismes et les problèmes de toxicomanie. Les politiques publiques n'ont aucun bon sens et elles causent beaucoup de souffrance au Canada aujourd'hui.

DEMANDEZ AUX PERSONNES LES PLUS TOUCHÉES DE DÉCRIRE LES EFFETS DES POLITIQUES DANS LA VRAIE VIE. Il y a une énorme différence entre la manière dont les politiques sont imaginées dans de chics bureaux, puis rédigées sur papier et la manière dont elles sont vécues dans la pratique. Il y a une énorme différence entre les idées préconçues au sujet des prestataires de l'aide sociale et les personnes qu'elles sont en réalité et la manière dont elles vivent au quotidien. La recherche ne doit pas se borner à des chiffres. Elle doit aussi

Comment ferons-nous pour payer ces mesures ? La pauvreté et l'inégalité ont aussi un prix : des dépenses plus élevées pour la santé, le régime de justice pénale et les services correctionnels, sans compter la perte de productivité. Garder les gens dans la pauvreté signifie assumer des frais élevés pour leur fournir des services sociaux et un soutien du revenu alors qu'avec des revenus adéquats, ces mêmes personnes pourraient faire rouler l'économie en payant plus d'impôts.

rapporter les propos des personnes touchées. Il est donc essentiel que des organismes communautaires fassent des consultations pour connaître les problèmes et pour proposer des solutions pratiques. Il faut aussi impliquer les médias et le public pour qu'ils appuient de nouvelles politiques visant à réduire les inégalités socioéconomiques.

PARTIE III : Comprendre les diverses origines et expériences de la pauvreté... pour trouver des solutions globales

Maintenir les femmes dans la pauvreté est malsain et dangereux.

Non seulement les prestations d'aide sociale sont-elles faibles, mais il n'y a pas assez de programmes sociaux adéquats et coordonnés tels que des logements abordables, des services de garderie, de l'aide pour la nourriture, le transport et les soins de santé, et des mesures de soutien pour les personnes handicapées. Un tel contexte mène directement aux situations suivantes :

- Certaines femmes qui sont victimes d'agression physique et sexuelle n'ont plus aucune solution à long terme, sauf de vivre avec leur agresseur.
- Certaines femmes et leurs enfants souffrent de la faim.
- Certaines femmes tombent malades; leur santé mentale et physique est atteinte.
- Certaines femmes doivent mentir, tricher, commettre des crimes et/ou se prostituer pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles quand elles n'ont pas un réseau de gens plus à l'aise (amis ou famille) pour les aider.
- Les moyens permettant de sortir des situations de pauvreté et de violence ont été supprimés ou réduits.
- Les femmes à faible revenu font face aux idées inexacts et insultantes de certaines personnes mieux nanties, par exemple : « les gens choisissent de vivre dans la pauvreté ou dans la rue ». Aucune des participantes de notre recherche n'avait « choisi » de vivre dans des

logements insalubres, dans la rue ou même, dans un cas, dans une niche à chien. Ces femmes n'avaient pas choisi d'habiter dans des quartiers où elles et leurs enfants courent davantage de risques de vol ou de viol. Si elles vivent dans de telles conditions c'est qu'elles ont peu d'autres possibilités, voire aucune autre.

- Il est plus difficile de quitter l'aide sociale depuis que le filet de sécurité sociale a été fortement restreint et que certaines personnes doivent compter davantage sur l'aide de leurs amis, de leurs familles ou d'organismes de charité. Un grand nombre de nos participantes étaient isolées de leurs familles ou encore elles prenaient soin de leurs familles et non l'inverse. Les organismes communautaires dont elles ont besoin luttent pour survivre parce qu'ils ont perdu une partie de leur financement. Beaucoup de nos participantes sont des mères qui ne peuvent trouver d'emploi ou faire des études parce qu'elles n'ont pas de services de garderie fiables. Certaines étaient déjà en très mauvaise santé physique ou mentale. Presque toutes ont dû affronter des situations de racisme ou surmonter des difficultés d'accès pour les personnes handicapées ou les deux. Elles se débattent avec un coût de la vie élevé et des loyers qui grimpent sans cesse. On ne leur permet pas d'améliorer leur sort. On les traite comme des déchets de la société. Le manque d'argent les force à vivre dans des situations dangereuses, y compris des situations qu'elles trouvent immorales.

Le Canada continue de perdre du terrain.

- Le Canada se classe presque au dernier rang de 12 pays industrialisés en matière de lutte contre la pauvreté¹⁸.
- Depuis que le Canada a réduit les fonds affectés aux programmes sociaux, il ne cesse de perdre du terrain par rapport à l'indice du développement humain des Nations Unies. On avait l'habitude de vanter ce pays comme « le meilleur endroit où vivre au monde ». Ce n'est certainement plus le cas, surtout pour les femmes à faible revenu qu'elles soient autochtones, inuites, métisses, immigrantes, réfugiées ou handicapées.

Les personnes à faible revenu sont pauvres pour différentes raisons.

- La majorité des personnes qui touchent de l'aide sociale au Canada sont des femmes, des enfants et des personnes handicapées. Les limitations d'ordre mental ou physique ne sont même pas toutes reconnues comme des obstacles à l'emploi. La plupart des programmes d'aide sociale visent à amener les prestataires sur le marché du travail même s'il n'y a peut-être pas de services de garderie à prix abordable ou de mesures d'accommodement pour les personnes handicapées.
- Bien des personnes qui travaillent à temps plein au Canada sont pauvres parce que le salaire minimum ne suffit pas à couvrir les besoins fondamentaux dans une société où les loyers et le coût de la vie augmentent sans cesse. Bien des emplois à faible salaire n'offrent aucune indemnité en cas de maladie ni d'autres avantages sociaux.
- Le Canada vit une situation de chômage structurel. Cela signifie que les emplois disponibles ne correspondent pas aux capacités de la population.
- Certaines femmes et certains hommes font face au racisme lors de la recherche d'un emploi ou d'un logement.
- Les personnes d'origine autochtone, inuite et métisse vivent avec les séquelles du colonialisme. Pendant de longues années, elles ont été obligées de se séparer de leurs familles, de se reloger, de vivre dans des pensionnats où elles ont parfois été victimes d'agressions physiques ou sexuelles et traitées de sales sauvages incapables. Des communautés et des familles entières ont été profondément blessées, ce qui a produit de nombreux problèmes sociaux.
- La plupart des milieux de travail ne prévoient pas de mesures d'accommodement pour les personnes ayant des handicaps mentaux et physiques. Il y a plus de femmes handicapées que d'hommes handicapés. Parmi les femmes handicapées, il y a plus d'autochtones, d'inuites et de métisses que de femmes non autochtones.

- Certaines personnes ont aussi des handicaps non reconnus. Une femme sourde du Manitoba était considérée comme handicapée par le gouvernement fédéral, mais non par le gouvernement provincial. Elle n'avait donc pas droit à une aide supplémentaire pour trouver un emploi ou pour acheter un appareil de télécommunication pour les sourds (ATS) pour son téléphone ou une alarme visuelle pour la prévenir en cas d'incendie. En Alberta, une femme alitée qui souffre de sclérose en plaques n'était pas considérée suffisamment handicapée pour avoir droit aux prestations d'invalidité. Certaines participantes de notre recherche devaient aussi s'occuper de membres de leur famille qui avaient des handicaps non reconnus. Par exemple, la mère d'un jeune homme souffrant d'un ensemble de troubles causés par l'alcoolisation foetale qui était jugé apte à l'emploi en Colombie-Britannique, mais qu'aucun employeur ne voulait embaucher. Certaines provinces et certains territoires ne considèrent pas la toxicomanie comme un handicap, malgré le fait que les personnes atteintes ont de la difficulté à garder un emploi. Certains problèmes de santé mentale sont invisibles, mais ils se manifestent avec le temps; les personnes touchées ont souvent du mal à conserver un travail rémunéré.
 - Même si la plupart des recherches sur la pauvreté et l'itinérance reconnaissent l'impact des problèmes de toxicomanie et de santé mentale, les gouvernements provinciaux n'ont pas encore trouvé de moyens efficaces d'intégrer l'aide sociale et les mesures de soutien du revenu. Les problèmes de toxicomanie et de santé mentale peuvent évidemment mener à la pauvreté. Toutefois, le racisme, la pauvreté et d'autres formes de stigmatisation peuvent, elles aussi, mener à la toxicomanie et à des problèmes de santé mentale, ce qui entraîne les gens de plus en plus profondément dans la pauvreté.
- Quand une personne sombre dans la pauvreté, les systèmes gouvernementaux l'aident à y rester.**
- Les participantes de notre recherche voulaient que les décideurs sachent comment elles vivent. Beaucoup d'entre elles ont dû traîner leurs enfants plusieurs fois à des rendez-vous dans des bureaux éloignés parce qu'elles n'avaient pas d'argent pour le transport ou la garderie. Certaines femmes sans abri n'avaient pas de téléphone. D'autres avaient de la difficulté à lire l'anglais, mais devaient remplir correctement et rapidement des montagnes de formulaires. On a obligé certaines femmes à poursuivre leurs ex-maris sans leur donner de protection ou de ressources. D'autres ont dû faire de multiples allers-retours entre divers organismes et divers médecins pour faire remplir des formulaires, ce qui leur a imposé chaque fois du stress et des périodes d'attente alors qu'elles vivaient dans le dénuement, le désespoir et la dépression. Pour déceler de tels obstacles dès le départ, les femmes qui touchent de l'aide sociale doivent participer à l'élaboration des politiques qui les concernent.
 - Ni l'assurance-emploi ni l'aide sociale ne s'attaquent aux causes profondes pour lesquelles certaines femmes ont plus de difficulté que d'autres à trouver et à conserver un emploi.
 - Bien des organismes qui travaillent avec les gens à faible revenu ont subi simultanément une réduction de leur financement et une augmentation de leur charge de travail. Ils ont donc moins de ressources pour offrir des services, pour sensibiliser le public et pour participer à l'élaboration des politiques.
 - Dans les trois provinces étudiées (la Colombie-Britannique, l'Alberta et le Manitoba), les bureaux des services sociaux manquaient de personnel. Par conséquent, le personnel en place avait une quantité énorme de cas et pas assez de temps pour aider adéquatement les prestataires. Il semblait avoir également reçu l'instruction de rejeter le plus grand nombre possible de demandes, surtout en Colombie-Britannique et en Alberta. Ce genre de situation peut provoquer des malentendus ou des erreurs et, parfois, priver de leurs prestations des personnes qui auraient dû être admissibles.
 - L'impôt n'est pas un bon moyen d'offrir des programmes sociaux aux gens à faible revenu. Toutes nos participantes dans les trois provinces étudiées ignoraient qu'elles auraient

pu réclamer certains crédits et certaines déductions.

- Les recherches et les politiques n'ont pas suffisamment tenu compte des séquelles psychologiques dues au fait de vivre dans la pauvreté ou de recevoir de l'aide sociale au Canada. Les participantes de notre groupe de discussion étaient des femmes fortes, résistantes, qui avaient tiré le meilleur parti possible de leurs situations difficiles et gardé le sens de l'humour. Pourtant, beaucoup disaient avoir connu l'anxiété, la dépression et le sentiment de paralysie produit par le désespoir. Quand des personnes sont « traitées comme de la merde », elles « se sentent comme de la merde » et elles répondent parfois à ces faibles attentes. Ces personnes traitées comme des êtres inférieurs sont profondément blessées; dans bien des cas, cela mine directement leur capacité de briser le cycle de la pauvreté et de quitter l'aide sociale. Elles en arrivent parfois à intérioriser l'idée que le problème vient d'elles, donc qu'elles sont incapables de réussir.
- La population du Canada ne jouit pas des mêmes droits. En fait, les droits et les avantages dépendent de l'endroit de résidence (la province ou le territoire ainsi que le milieu urbain ou rural) et de l'accès à des mécanismes pour faire respecter ces droits.

Des politiques mal conçues et contradictoires n'ont pas de sens.

- La politique d'immigration du Canada accorde des points aux personnes qui ont fait des études postsecondaires. Pourtant, il n'y a aucun système cohérent et efficace pour reconnaître les diplômes étrangers. Certaines de nos participantes immigrantes de Calgary qui ont des diplômes universitaires touchent de l'aide sociale dans une ville qui manque de main-d'oeuvre qualifiée.
- La plupart des programmes provinciaux d'aide sociale visent entre autres à amener les prestataires sur le marché du travail. Pourtant, on crée des obstacles qui empêchent un grand nombre de ces personnes de s'y intégrer vraiment. Parmi ces obstacles, mentionnons des prestations si faibles qu'elles ne permettent pas de payer la nourriture et le logement, ce qui peut

provoquer des maladies physiques ou mentales et des handicaps. En fait, les prestations sont si faibles que les bénéficiaires se retrouvent souvent sans logement ou téléphone, ce qui réduit la possibilité pour les employeurs de communiquer avec eux.

- Les politiques en matière de garde d'enfants et les politiques de l'aide sociale sont mal coordonnées. Par exemple, certaines mères ne peuvent accepter un emploi parce qu'elles n'ont pas de garderie. D'autres qui reçoivent de l'aide sociale perdent les services de garderie après une brève période si elles n'ont pas trouvé d'emploi, même si elles font face à de multiples obstacles tels que le manque de maîtrise d'une des deux langues officielles, l'absence de reconnaissance des diplômes étrangers et les idées préconçues des employeurs par rapport à la couleur de la peau, à l'accent, à la religion, aux handicaps, à l'apparence ou à la classe sociale.
- Les politiques en matière d'assurance-emploi (AE) et les politiques de l'aide sociale sont mal coordonnées. Les deux tiers des personnes travaillant à temps partiel au Canada sont des femmes. Bon nombre d'entre elles paient des cotisations d'AE, mais sont incapables d'accumuler assez d'heures de travail pour être admissibles aux prestations. Même si elles y parviennent, elles touchent parfois des prestations plus faibles que l'aide sociale à cause de leurs maigres salaires.
- Les politiques en matière d'assurance-emploi (AE) et les politiques de développement de la petite enfance sont mal coordonnées. À l'extérieur du Québec, l'AE offre les seules prestations publiques pour un congé de maternité et un congé parental. Au Canada, une femme sur dix qui occupe un emploi est travailleuse autonome. Cela signifie que 840 000 femmes sont complètement exclues du régime d'AE et n'ont droit à aucune prestation en cas de congé de maternité et de congé parental, de maladie ou de chômage.
- Les prestations fiscales fédérales pour enfants et les politiques de l'aide sociale ne sont pas toujours bien coordonnées. Quelques provinces et territoires continuent ainsi de récupérer le Supplément de la prestation nationale pour

enfant (lorsque cette prestation augmente, ces gouvernements réduisent les prestations d'aide sociale du même montant). Les femmes et leurs enfants qui reçoivent de l'aide sociale dans ces provinces et territoires n'arrivent donc pas à améliorer leur sort parce qu'elles ne peuvent profiter des prestations fédérales destinées aux familles à faible revenu. La possibilité pour les prestataires de l'aide sociale de bénéficier des prestations fédérales auxquelles elles ont droit dépend alors de la province ou du territoire de résidence.

- Les politiques en matière d'emploi et les politiques de l'aide sociale sont mal coordonnées. Au lieu de chercher un emploi et un plan d'études qui conviennent à chaque prestataire, l'aide sociale a pour but de trouver n'importe quel emploi le plus rapidement possible. Peu importe si la personne en question est surqualifiée ou s'il s'agit d'exploitation parce que l'emploi donne un salaire insuffisant pour vivre. Certains emplois ont un taux de roulement élevé pour de bonnes raisons : ils sont abusifs, mal payés, causent beaucoup de stress, n'offrent pas d'avantages sociaux ou menacent la santé mentale et physique. Il faut appliquer les normes du travail d'une manière plus stricte et plus active pour que le fardeau de la preuve n'incombe pas aux personnes financièrement désespérées qui risquent de perdre leur travail en signalant un employeur. Lorsque les autorités de l'aide sociale ont recours à des plans d'emploi ou d'études, ils ne devraient pas les utiliser à mauvais escient pour refuser les prestations aux personnes incapables de suivre leur plan.
- Les politiques en matière de salaire minimum et les politiques de lutte contre la pauvreté sont mal coordonnées. Tant que le salaire minimum dans une province ou un territoire fournira un revenu annuel inférieur au seuil de faible revenu, la pauvreté persistera au Canada.
- Les gouvernements ont fait en sorte de rendre difficile l'accès à l'aide sociale. Ils n'ont toutefois pas investi assez pour créer un nombre vraiment suffisant d'emplois qui offriraient à toute personne capable de travailler un salaire permettant de vivre.
- Les politiques en matière de santé et les politiques relatives au salaire minimum et à l'aide

sociale se complètent mal. La pauvreté cause littéralement des problèmes de santé mentale et physique. Les politiques de promotion de la santé visent, en général, à sensibiliser le public aux choix en fait de modes de vie. Les personnes à faible revenu ont toutefois des possibilités très limitées. Par exemple, les prestataires de l'aide sociale de notre recherche n'avaient pas assez d'argent pour acheter des fruits et des légumes; beaucoup d'entre elles avaient peur de marcher dans leur quartier ou de laisser leurs enfants jouer dehors. Elles mangeaient ce qu'elles pouvaient obtenir à la banque alimentaire, c'est-à-dire surtout des féculents. La malbouffe coûte moins cher que les aliments santé. Les personnes à faible revenu dépensent parfois leur peu d'argent sur des aliments bourratifs pour pouvoir durer jusqu'à la fin du mois. Les participantes avaient aussi peu de choix par rapport à la qualité des logements, ce qui avait de graves conséquences pour leur santé (moisissure, rongeurs, insectes, manque d'espace ou même absence de logement). Certaines personnes utilisent parfois leur peu d'argent pour acheter des médicaments sans ordonnance afin d'atténuer leur anxiété, leur stress et leur dépression. Le Canada devrait faire de l'élimination de la pauvreté l'une des priorités de ses politiques en matière de santé. Une telle décision réduirait fortement les dépenses présentes et futures dans ce domaine.

- Les politiques en matière d'aide sociale, d'invalidité et de santé se complètent assez mal. Certaines personnes sont incapables d'avoir un emploi à long terme à cause de problèmes de toxicomanie, de santé mentale ou physique et de handicaps. Pourtant, les programmes provinciaux d'aide sociale ou les programmes fédéraux d'invalidité ne reconnaissent pas toujours ces problèmes comme des handicaps. Au lieu de recevoir l'aide dont elles ont besoin, les personnes atteintes obtiennent un revenu minime. On leur dit de trouver un travail rémunéré, même si elles ont de la difficulté à garder longtemps un emploi ou si les employeurs hésitent à les embaucher.
- Les politiques en matière d'éducation et de

formation semblent mal coordonnées avec les politiques relatives à l'assurance-emploi, à l'aide sociale, à l'invalidité et aux autochtones. Les règles des prêts pour les études ne s'appliquent qu'à certaines personnes. L'assurance-emploi et l'aide sociale versent des allocations seulement pour certains types de formation et pendant un certain temps. Une personne doit pouvoir compter sur une source de revenu garantie pour poursuivre des études dans un domaine qui convient à ses aptitudes, peu importe ses moyens financiers.

Le Canada a besoin d'un plan pour éliminer la pauvreté.

L'élimination de la pauvreté profitera à toute la population.

- Toutes les politiques progressistes, comme la journée de travail de huit heures, ont d'abord suscité l'opposition de gens qui prédisaient la faillite des entreprises et la débâcle économique.
- Lorsque les personnes à faible revenu ont plus de loisirs et plus d'argent en poche, elles favorisent en fait la croissance et la prospérité de l'économie.
- Les personnes à faible revenu ont tendance à dépenser dans leurs communautés, ce qui alimente l'économie locale.

Le rapport de recherche de l'ICREF formule 85 recommandations dans 11 domaines. Voici quelques-unes des plus importantes :

- Constituer une commission royale sur l'élimination de la pauvreté qui aurait le mandat de mener de vastes consultations, en particulier avec diverses personnes à faible revenu partout au Canada, d'examiner les modèles présents sur la scène internationale et de passer en revue toutes les politiques et tous les programmes établis par les différents paliers de gouvernement.

Entre temps, le gouvernement fédéral devrait :

- Investir plus massivement dans le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), de façon à compenser les pertes subies

depuis le milieu des années 1990 et à permettre aux provinces et aux territoires d'augmenter les prestations d'aide sociale, supprimer les règles qui empêchent les personnes atteintes de handicaps non reconnus pour le moment d'avoir droit à des prestations d'invalidité et financer des programmes sociaux visant à aider les gens à sortir de la pauvreté de façon durable.

- Prendre conscience que toute la population profite des investissements visant à améliorer la situation des jeunes enfants ainsi que la santé et l'égalité des femmes. Au lieu de compter seulement sur les prestations directes versées aux parents, qui ne créent aucune place de garderie et ne remplacent aucunement le salaire perdu, travailler avec les provinces et les territoires pour assurer aux familles à faible revenu qui le désirent des services de garderie gratuits, de bonne qualité et une bonne nutrition, et pour offrir aux parents à faible revenu qui désirent rester au foyer un revenu suffisant et des mesures de soutien adéquates (p. ex. des centres locaux pour le développement de la petite enfance dotés de haltes-garderies, des groupes de jeux, des ateliers, des cuisines et des buanderies communautaires).
- Réformer l'assurance-emploi (AE) pour que les personnes travaillant à temps partiel, à contrat et à leur compte aient droit aux prestations en cas de chômage, de maladie et de congé de maternité ou de congé parental. Pour les personnes travaillant à temps partiel et à contrat, il devrait réduire le nombre d'heures exigé pour être admissibles. Pour les personnes travaillant à leur compte, il devrait renoncer à percevoir la cotisation de l'employeur.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux devraient :

- Élaborer un cadre pour le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) qui prévoirait entre autres une consultation avec les organisations et les personnes engagées dans les programmes que finance le TCPS comme l'éducation postsecondaire et l'aide sociale.
- Investir massivement dans la construction de

logements à prix abordable et le financement des logements existants.

- S'informer des conditions de vie des personnes pauvres et établir, pour le personnel affecté aux services, des lignes directrices relativement au respect de tous les individus. Il faut ainsi le sensibiliser au racisme et lui offrir une formation permanente sur les causes de la pauvreté, les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées et la résolution de conflits. Il faut également prévoir pour le personnel des mesures de reddition des comptes, y compris une surveillance de la façon de traiter la clientèle.
- Établir des mécanismes permanents et efficaces de consultation afin que les femmes à faible revenu puissent faire profiter les gouvernements de leur connaissance des politiques et des programmes qui ont un impact sur leur vie. Ces mécanismes pourraient prendre la forme de groupes de discussion, tels que le modèle de responsabilisation proposé dans notre recherche, ainsi que la consultation d'organismes de services et de défense des droits.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux devraient :

- Augmenter le salaire minimum afin qu'une personne travaillant à temps plein au salaire minimum puisse au moins toucher un revenu supérieur au seuil de pauvreté fixé pour la ville où le coût de la vie est le plus élevé dans la province ou le territoire.
- Mettre de côté les querelles de clocher et collaborer avec le gouvernement fédéral afin de revoir et de financer les programmes de logements à prix abordable, les services de garderie de qualité à prix abordable, le régime d'assurance pour les médicaments et les soins dentaires ainsi que des programmes adéquats de soutien du revenu permettant aux bénéficiaires de conserver, voire d'améliorer leur santé mentale et physique.

Notes

¹ Conseil national du bien-être social, Revenus de bien-être social, 2004, Ottawa, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2005, p. ix. [en ligne] [http://

www.ncwcnbes.net/fr/publications/pub-123.html]

² Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Examen des rapports présentés par les États parties, Observations finales du Comité : Canada, New York, Nations Unies, 2003, par. 357 et 358. [en ligne] [http://www.canadianheritage.gc.ca/progs/pdp-hrp/docs/observe_new_f.cfm] (8 juin 2006)

³ Ministère des Finances du Canada, Le budget de 2006, Rétablir l'équilibre fiscal au Canada, Ottawa, 2006, Annexe 3. [en ligne] [http://www.fin.gc.ca/budget06/fp/fpa3f.htm] (3 juillet 2006)

⁴ TD Bank Financial Group, Résumé, From Welfare to Work in Ontario: Still the Road Less Travelled, Toronto, TD Bank Financial Group, 2005, p. v. [en ligne] [http://www.td.com/economics/special/welfare05.jsp] (8 juin 2006)

⁵ Ministère des Finances du Canada, op. cit.

⁶ Ibid., Glossaire, « Transfert de points d'impôt ». [en ligne] [http://www.fin.gc.ca/gloss/gloss-t_f.html] (8 juin 2006)

⁷ Ibid., Transferts fédéraux aux provinces et aux territoires, 2007. [en ligne] [http://www.fin.gc.ca/FEDPROV/cstf.html] (18 juillet 2007)

⁸ Michael Mendelson, Accountability Versus Conditionality: The Future of the Canada Social Transfer, Ottawa, Caledon Institute of Social Policy, 2003. [en ligne] [http://www.caledoninst.org/Publications/PDF/5538269X.pdf] (8 juin 2006)

⁹ Ministère des Finances du Canada, Transferts fédéraux aux provinces et aux territoires, 2007.

¹⁰ Conseil canadien de développement social, Lettre au très honorable Stephen Harper, 3 avril 2007. [en ligne] [http://www.ccsd.ca/francais/ip/2007/lettre_harper_cst.htm] (18 juillet 2007)

¹¹ Shelagh Day et Gwen Brodsky, Les femmes et le déficit en matière d'égalité : l'incidence de la restructuration des programmes sociaux du Canada, Ottawa, Condition féminine Canada, 1998, chap. I, p. 8. [en ligne] [http://www.cfc-swc.gc.ca/pubs/pubspr/0662267672/199803_0662267672_f.html] (18 juillet 2007)

¹² Ministère de la Justice du Canada, Loi canadienne sur la santé (L.R., 1985, ch. C-6). [en ligne] [http://laws.justice.gc.ca/fr/showdoc/cs/C-6///fr?page=1] (3 juillet 2006)

¹³ Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, op. cit., par. 351 et 352.

¹⁴ Conseil national du bien-être social, op. cit., p. 1.

¹⁵ Ibid., p. 3-4.

¹⁶ TD Bank Financial Group, op. cit.

¹⁷ Josephine Savarese et Bonnie Morton, Women and Social Assistance Policy in Saskatchewan and Manitoba, Winnipeg, Manitoba, Centre d'excellence pour la santé des femmes – région des Prairies, 2005.

¹⁸ David Ross, Approches politiques à l'égard des

Devenez un(e) donateur(trice) mensuelle

Nous avons instauré une nouvelle catégorie de membre : membre de soutien mensuel. Si vous le pouvez, nous vous encourageons vivement à apporter une contribution mensuelle à l'ICREF. Vous recevrez alors un reçu aux fins d'impôt pour tout montant supérieur à 30 \$. Les contributions mensuelles sont déduites de votre carte de crédit à partir de notre site Web. Pour vous rendre directement au formulaire d'adhésion : http://www.criaw-icref.ca/shop/member/becomeMember_f.asp.



Contactez-nous

Institut canadien de recherche sur les femmes
408-151 rue Slater
Ottawa, Ontario
K1P 5H3

Tél. : 613-563-0681. Téléc. : 613-563-0682
Courriel: info@criaw-icref.ca
Site Web: www.criaw-icref.ca

Le présent feuillelet d'information a été rédigé par Marika Morris en juin 2007 avec l'aide financière du Programme de promotion de la femme, de Condition féminine Canada. Les opinions ne correspondent pas nécessairement à la politique officielle de Condition féminine Canada.

Malheureusement, depuis les changements apportés au mandat du Programme en 2006-2007, des feuillelets d'information comme celui-ci ne sont plus admissibles à une subvention. Pour faire la recherche nécessaire à la rédaction du feuillelet d'information, l'ICREF a bénéficié d'une subvention du Fonds de recherche en matière de politiques, de Condition féminine Canada. Ce Fonds a subventionné de nombreux projets de recherche communautaires sur des questions particulièrement importantes pour les femmes à faible revenu, les femmes autochtones, immigrantes, réfugiées, de couleur, handicapées ou âgées, les mères et les jeunes filles. Malheureusement, le Fonds a été aboli en 2006. Par conséquent, une recherche comme celle-ci sera désormais plus difficile à entreprendre.

L'ICREF reconnaît respectueusement sa présence sur des territoires autochtones et l'héritage du colonialisme pour les peuples autochtones du Canada.

This fact sheet is also available in English under the title
Women's experiences of social programs for people with low incomes.